

Courrier

DATE DU BACCALAUREAT

Réponse adressée par M. BENOIT,
adjoint au Directeur des Lycées et Collèges

Monsieur le Président,

Par lettres en date du 14 février et du 31 mars 1988, vous me faites part de votre étonnement concernant la date retenue pour l'épreuve de Sciences physiques du baccalauréat du second degré : le 24 juin de 14 h à 17 h.

L'horaire de cette épreuve a, en effet, été modifié par rapport à celui de l'an dernier pour la raison suivante : à plusieurs reprises, mon attention a été attirée sur les difficultés éprouvées par les candidats handicapés disposant d'un temps de composition majoré d'un tiers du fait de la répartition des épreuves du baccalauréat.

Cette répartition a donc été modifiée pour cette session de telle sorte que deux épreuves de 4 heures n'aient jamais lieu dans la même journée et, d'autre part, que les épreuves de 4 heures se déroulent le matin, celle de 3 heures l'après-midi.

Cette disposition ne signifie en aucune manière que les épreuves fixées l'après-midi doivent être considérées comme moins importantes ; elle résulte simplement de l'idée que les matinées sont plus propices à des épreuves longues et les après-midi à des épreuves plus courtes.

J'ajoute que les possibilités de répartition des épreuves sont peu nombreuses compte tenu des contraintes suivantes :

- l'obligation de prévoir deux épreuves par jour du fait des délais nécessaires pour les corrections puis les délibérations des jurys qui doivent être terminées le 8 juillet ;
- la difficulté de prévoir une répartition différente des épreuves en fonction des séries puisque certains sujets (c'est le cas de l'histoire-géographie) sont communs aux séries littéraires et scientifiques.

Enfin, j'attire votre attention sur le fait que l'épreuve de Sciences naturelles — discipline à fort coefficient pour la série D — se déroule également l'après-midi, cette année comme les précédentes, sans que cela ait soulevé de réactions de la part des biologistes.

En tout état de cause, il ne me paraît pas possible d'envisager actuellement une modification du calendrier du baccalauréat déjà pris en compte par les services des rectorats, sans risquer d'entraîner retard et confusion dans la préparation matérielle de la session 1988 de cet examen.

Je puis toutefois vous assurer que, s'il est possible d'envisager une répartition différente des épreuves, vos remarques seront prises en compte lors de l'établissement du projet de calendrier 1989.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.